



Programme de coopération bilatérale Maroc-Belgique 2024-2029

Appel à propositions pour :
< RENFORCER L'INCLUSION ECONOMIQUE DES
SURVIVANT.E.S DU SEISME DU HAUT ATLAS PAR LA
FORMATION PROFESSIONNELLE >

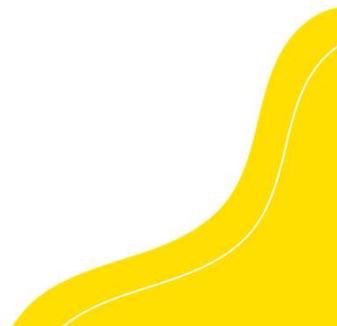
Date limite de soumission des notes
conceptuelles : 15 septembre 2025
Date limite de soumission des propositions : 25
octobre 2025

Agence belge de développement

enabel.be

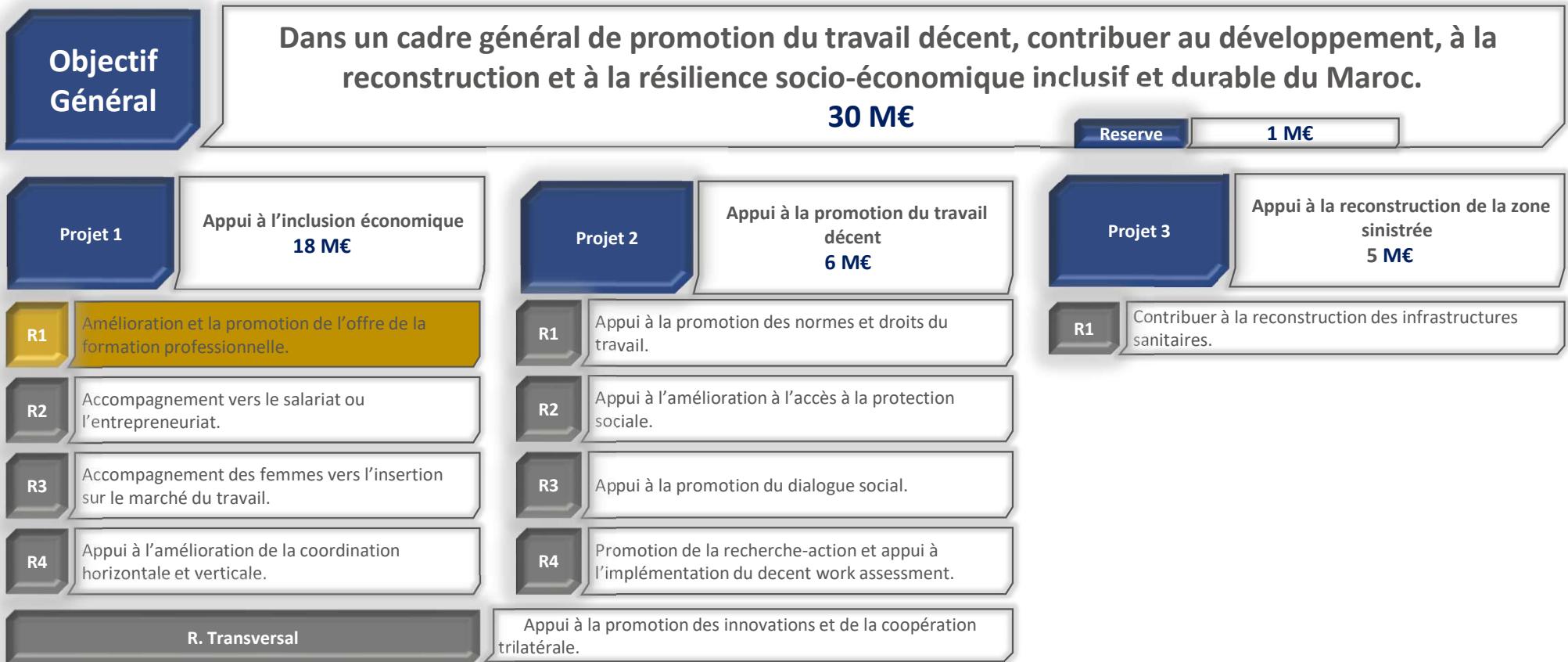
Programme

- Présentation du Programme Bilatéral
- Qu'est-ce qu'un subside ?
- Présentation du subside
- Quels types d'actions?
- Couts éligibles et inéligibles
- Qui peut recevoir un subside?
- Documents à remettre
- Critères d'évaluation
- Présentation des annexes
- Où trouver la documentation ?
- Deadlines et calendrier





Programme de coopération 2024-2029





Partenariats de mise en œuvre

Les partenaires stratégiques



Ministère de l'Inclusion Économique de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences



Les partenaires opérationnels



Acteurs territoriaux



Secteur privé



Société civile



Universités



Syndicats et fédérations

Les partenaires belges



SPF
emploi



ACNG belges

Les cibles

Femmes, NEET, jeunes (hommes et femmes) en recherche d'emploi, jeunes (hommes et femmes) exerçant dans l'informel, jeunes (hommes et femmes) salariés, jeunes (hommes et femmes) ayant perdu leurs activités à cause du séisme.

Les zones pilotes d'intervention

- La région de l'Oriental.
- Haut Atlas: Préfecture de Marrakech, Les provinces d' Al Haouz, Chichaoua et Taroudant.

Qu'est-ce qu'un subside ?

- Contribution financière directe
- Par voie de donation ou paiement (de nature non commerciale)
- À un ou plusieurs bénéficiaires déterminés
- Prélevé sur le budget d'un projet
- Afin de financer la réalisation d'activités et/ou le financement d'un ou plusieurs organismes poursuivant un but d'intérêt général
- En vue de contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs du projet.

REFORCER L'INCLUSION ECONOMIQUE DES SURVIVANT.E.S DU SEISME DU HAUT ATLAS PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Renforcer l'insertion économique durable des jeunes et des femmes vulnérables dans les zones sinistrées, à travers un meilleur accès à une formation professionnelle qualifiante et diplômante au sein de l'OFPPT.

Objectif Spécifique

Faciliter l'accès, le maintien et la réussite des publics vulnérables dans les parcours de formation professionnelle, ainsi que leur insertion dans l'emploi ou l'auto-emploi, grâce à :

- l'amélioration des capacités opérationnelles de l'offre publique de formation,
- la mise à disposition de dispositifs de bourses ciblées.



24 à 30 mois
(2025 – 2027)



Montant minimum :
350 000 EUR
Montant maximum :
400 000 EUR

Incluant au moins deux années académiques d'intervention consacrées à l'accompagnement à l'accès aux mécanismes de la Formation Professionnelle. De plus, une période minimale de 3 mois sera dédiée au suivi dans le cadre du dispositif post-accompagnement socio-économique



Femmes et jeunes âgés de 18 à 35 ans
dans les **zones sinistrées** par le séisme d'Al Haouz



- Préfecture de **Marrakech**
- Province de **Al Haouz**
- Province de **Chichaoua**
- Province de **Taroudant**

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Résultats	Indicateurs
R1 : Les jeunes et les femmes sont sensibilisés et orientés aux dispositifs de formation professionnelle de l'OFPPT	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 600 jeunes et femmes sont sensibilisés aux dispositifs de formation professionnelle de l'OFPPT <p>Au moins 300 jeunes et femmes sont inscrits aux cursus de la Formation Professionnelle</p>
R2 : Les jeunes et les femmes les plus vulnérables disposent des moyens nécessaires pour accéder et réussissent leur parcours de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 240 jeunes et femmes sont sélectionnés pour recevoir une bourse, selon une grille d'évaluation de la vulnérabilité et du mérite. <p>Au moins 80% des boursiers finalisent leur cycle de formation avec succès</p>
R3 : Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé et renforcé, favorisant leur réussite tout au long de leur parcours	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 240 stagiaires reçoivent un accompagnement renforcé (coaching, tutorat, appui logistique) pendant leur parcours de formation.
R4 : Les femmes accèdent davantage à des filières techniques ou à fort potentiel d'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 50% des femmes inscrites sont orientées vers des filières techniques ou à fort potentiel d'insertion
R5 : Les bénéficiaires de l'AP accèdent à un ensemble de services d'accompagnement adaptés, favorisant leur réinsertion sociale, professionnelle ou leur développement entrepreneurial	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 250 bénéficiaires sont référés vers des services d'accompagnement à l'emploi ou à l'entrepreneuriat (appui psychosocial, ANAPEC, incubateurs, etc.).
R6 : Les jeunes et les femmes formés accèdent à des opportunités concrètes d'insertion professionnelle ou d'auto-emploi dans les trois mois suivant leur formation.	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 100 jeunes et femmes formés sont insérés dans un stage pré-embauche, un emploi ou initient un projet générateur de revenus dans les 6 mois suivant leur formation.

Types d'action

Une action comprend une série d'activités

Les actions pouvant être financées au titre du présent appel doivent constituer un projet - une opération autonome composée d'ensembles cohérents d'activités avec des objectifs clairement définis, conformes aux objectifs et résultats énumérés

Axe 1: Collaboration avec l'OFPPT et renforcement opérationnel de l'offre publique de formation professionnelle de l'OFPPT

Renforcement de l'accès équitable, de la qualité des parcours et de l'insertion professionnelle des jeunes et femmes issus de zones sinistrées, à travers une collaboration étroite et complémentaire avec l'OFPPT. L'OSC joue un rôle d'interface entre les bénéficiaires, les territoires et l'offre publique.

Types d'actions	
Mobilisation communautaire	Création d'un réseau de jeunes ambassadeurs formés, mobilisés pour la sensibilisation, l'identification des profils cibles et la médiation vers la formation.
Communication territorialisée	Organisation de caravanes multi-acteurs (OFPPT, ANAPEC, collectivités, secteur privé) et de campagnes de valorisation des métiers techniques (ateliers, concours, portes ouvertes).
Orientation renforcée et inclusive	Développement, avec l'OFPPT et l'ANAPEC, de services d'orientation adaptés aux profils vulnérables (jeunes décrocheurs, femmes non qualifiées, personnes en situation de handicap).
Co-construction de parcours adaptés	En lien avec les directions régionales de l'OFPPT, élaboration de parcours tenant compte des contraintes locales (mobilité, langues, saisonnalité), intégrant des modules de base (alphabétisation, compétences de vie, culture financière).
Appui à l'intégration dans les établissements OFPPT	Soutien ciblé pour sécuriser les parcours : transport, accueil, accompagnement psychosocial, tutorat et suivi individualisé.
Déploiement territorial de l'offre	Mise en place de formations délocalisées ou unités mobiles pour atteindre les zones enclavées, avec appui logistique et mobilisation communautaire assurés par l'OSC.
Passerelles vers l'emploi	Programmes pilotes favorisant la transition vers l'insertion professionnelle : mentorat, stages, accompagnement vers l'emploi ou l'auto-emploi (en partenariat avec ANAPEC et entreprises locales).
Suivi post-formation et insertion durable	Accompagnement à l'insertion ou à l'entrepreneuriat, appui à la formalisation des compétences et articulation avec les dispositifs d'employabilité existants.

Types d'action

Axe 2 : Engagement du secteur privé

La mise en œuvre d'actions et collaborations multi-acteurs impliquant des entreprises privées conformément aux principes de co-responsabilité et de durabilité économique, implication stratégique du secteur privé, en tant qu'acteur-clé dans la définition, la mise en œuvre et la pérennisation des actions:

- La mise à disposition d'experts techniques ou de formateurs issus du monde professionnel,
 - L'accueil des cibles en stage, en immersion professionnelle ou en contrat d'apprentissage,
 - Le cofinancement partiel des activités éventuellement proposées (logistique, matériel, ressources humaines, etc.),
 - Le recrutement direct ou prioritaire d'une partie des stagiaires à l'issue du parcours.
-
- Les collaborations multi-acteurs doivent être contractualisés de manière explicite, en identifiant le rôle, les engagements opérationnels, les responsabilités techniques et/ou financières du ou des partenaires privés. Toute entité porteuse de projet devra inclure dans son dossier une preuve formelle d'engagement du ou des partenaires privés (lettre d'engagement, ou déclaration de partenariat/collaboration précisant les modalités d'intervention).

Diapositive 9

ZA1 Devrait-on plutôt appeler cette slide "collaboration" ? car comme noté l'appui socio-économique ne fera pas partie des actions à entreprendre par l'OSC

ZEROUAL, Anissa; 2025-03-03T12:43:41.276

Types d'action

Axe 3 : Octroi des bourses

📌 Dispositifs de bourses — Conditions de mise en œuvre

Les propositions doivent **préciser clairement** les modalités d'attribution des bourses, en coordination avec l'OFPPT et la DFP, en détaillant notamment :

- Les **critères de sélection** des bénéficiaires ;
- Les **procédures de gestion** et de suivi administratif ;
- Le **calendrier opérationnel** de mise en œuvre ;
- Les **mécanismes de traçabilité** financière et documentaire ;
- Les **modalités d'évaluation** de l'impact et de la performance des bourses.

Les actions financées dans le cadre du présent appel doivent répondre à l'ensemble des critères ci-dessous et proposer des solutions concrètes aux obstacles d'accès à la formation professionnelle dans les territoires ciblés, notamment en contexte sinistré.

Couts éligibles

Les coûts directs (coûts de gestion et coûts opérationnels) effectivement supportés par le bénéficiaire-contractant ;

Pour être éligibles aux fins de l'appel à propositions, les coûts doivent respecter les conditions prévues à l'article 4 du modèle de Convention de Subsides (voir annexe E des présentes lignes directrices).

Les coûts de structure : ceux-ci sont de maximum 7% du montant total des coûts opérationnels.

Le montant maximum des coûts de structure est de 7% des coûts opérationnels du subside initial.

Le taux applicable pour les coûts de structure sera calculé à priori par Enabel sur base de l'analyse du bilan du bénéficiaire-contractant. Enabel pourra également recourir à un organisme externe pour estimer ce taux.

Une fois le taux accepté, les coûts de structure sont forfaitaires et ne doivent pas être justifiés.

Les coûts de structure seront payés durant l'exécution du subside sur base des dépenses opérationnelles réelles, éligibles et acceptées par Enabel.

Couts inéligibles

- 1° les écritures comptables n'entraînant pas un décaissement ;
- 2° les provisions pour risques et charges, pertes, dettes ou dettes futures éventuelles ;
- 3° les dettes et les intérêts débiteurs ;
- 4° les créances douteuses ;
- 5° les pertes de change ;
- 6° les crédits à des tiers ;
- 7° les garanties et cautions ;
- 8° les coûts déjà pris en charge par un autre subside ;
- 9° les factures établies par d'autres organisations pour des produits et services déjà subsidiés ;
- 10° la sous-traitance par des contrats de service ou de consultance aux membres du personnel, aux membres du conseil d'administration ou de l'assemblée générale de l'organisation subsidiée ;
- 11° la sous-location de toute nature à soi-même ;
- 12° les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action ;
- 13° les coûts liés à une indemnisation en cas de sinistre découlant de la responsabilité civile de l'organisation ;
- 14° les indemnités de cessation d'emploi pour le délai de préavis non presté ;
- 15° l'achat de boissons alcoolisées, de tabac et de leurs produits dérivés ;

Qui peut recevoir un subside ?

- Être une personne morale ; et
- Être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ; et
- Être une organisation de la société civile, association régie par la loi marocaine ou une organisation internationale ;
- Être établi ou représenté au Maroc ;
- Justifier d'une expérience avérée de mise en œuvre d'activités ou de projets dans les régions du Haut Atlas au cours des deux dernières années ;
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ;
- Avoir un mandat ou une mission en adéquation avec l'objet du présent appel à propositions ;
- Pouvoir justifier d'expériences précédentes de 05 ans au moins avec un ou des bailleurs de fonds international (aux) en lien avec les thématiques de la formation professionnelle, de l'insertion socio-économique, et/ou du renforcement des compétences techniques et transversales ;
- Disposer d'un personnel qualifié en suivi social, orientation professionnelle, et gestion de bourses.

Documents à remettre

Phase 1 :

1. Annexe A – partie A : Concept note ;
2. Annexe D1 : Fiche d'entité légale dûment complétée et signée par chacun des demandeurs, accompagnée des documents justificatifs demandés ;
3. Les statuts ou articles d'association du demandeur et le récépissé final de l'enregistrement auprès des autorités compétentes ;
4. Un rapport d'audit externe produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur relatifs au dernier exercice financier clôturé. Les éventuels codemandeurs ne sont pas tenus de remettre un rapport d'audit externe ;
5. Une copie des états financiers les plus récents du demandeur (compte de résultat et bilan du dernier exercice clos).
6. La fiche d'entité légale (voir annexe D des présentes lignes directrices) dûment complétée et signée par chacun des demandeurs (c'est-à-dire le demandeur et chacun des éventuels codemandeurs), accompagnée des documents justificatifs demandés ;
7. Manuel ou équivalent des procédures de gestion financière, administrative et RH de l'organisation ;
8. Organigramme de l'organisation reprenant les différents départements, la composition des équipes, les fonctions et le statut du personnel ;
9. Un tableau synthétique de justification d'expérience de 5 ans avec des bailleurs internationaux en lien avec la Formation Professionnelle et l'insertion, et les projets menés dans le Haut Atlas, accompagnés d'attestations de référence prouvant ces expériences (ou autres documents justificatifs) ;
10. CV de l'équipe opérationnelle (personnel qualifié en suivi social, orientation professionnelle et gestion de bourses).

Documents à remettre

Phase 2 :

1. Annexe A – partie B : Proposition d'action ;
2. Annexe B : Budget ;
3. Annexe C : Cadre logique ;
4. Annexe D2 : Fiche signalétique financière ;
5. Document justifiant que l'association est en règle en matière de paiement des cotisations sociales ;
6. Document justifiant que l'association est en règle en matière de paiement des impôts et taxes ;
7. Dernier récépissé de dépôt de l'association ;
8. Casier judiciaire au nom du représentant légal.

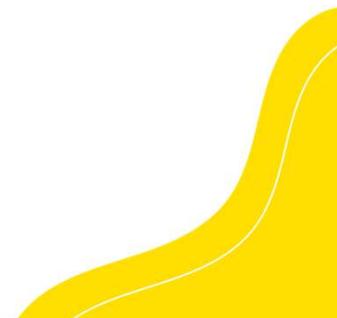
Critères d'évaluation

- Phase 1 – Note conceptuelle : Cfr. Annexe F1 Grille de vérification et d'évaluation d'une note conceptuelle
- Phase 2 – Proposition d'action : Cfr. Annexe F2 Grille de vérification et d'évaluation d'une proposition

Analyse organisationnelle

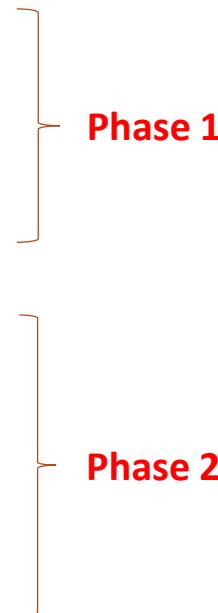
Enabel peut mener une analyse organisationnelle des demandeurs retenus provisoirement pour vérifier s'ils disposent bien des capacités requises pour mener à bien l'action.

Les résultats guideront la gestion des risques et le suivi du subside. Si des insuffisances compromettent l'exécution, la proposition peut être écartée et remplacée par la première de la liste de réserve.



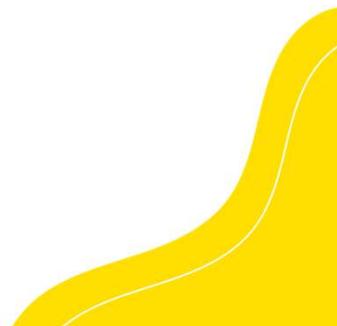
Présentation des annexes de soumission

- Annexe A :
 - Partie A → Note conceptuelle **MAX 5 Pages**
 - 1.1. Résumé de l'action (1 page)
 - 1.2. Description de l'action (1 page)
 - 1.3. Pertinence de l'action (Max 3 pages)
 - Partie B → Proposition
- Annexe B : Budget
- Annexe C : Cadre logique



Notes conceptuelles

- Principaux éléments à renseigner :
 - ✓ Objectifs spécifiques = Le changement visé.
 - ✓ Résultats attendus = Le chemin que l'on prend pour l'atteindre.
 - ✓ Activités principales = Les actions mises en œuvre pour parcourir ce chemin.
 - ✓ Groupes cibles = L'ensemble des personnes, organisations, acteurs ou communautés auxquels le projet est destiné.



Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général (à remplir uniquement si plusieurs objectifs spécifiques)	Quel sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?	Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs?	
Objectif spécifique	Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?	Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint?	Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?	Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du soumissionnaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes)
				Quels sont les risques à prendre en considération ?
Résultats attendus	Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique	Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs?	Quels conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?
	Quels sont les résultats attendus ? (Numérotez ces résultats)			
Activités à développer	Quelles sont les activités-clefs à mettre en oeuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ?	Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en oeuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?	Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ?	Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence ?
	(Groupez les activités par résultats)		Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)	Quelles conditions hors du contrôle direct du soumissionnaire doivent être réalisées pour la mise en oeuvre des activités prévues ?

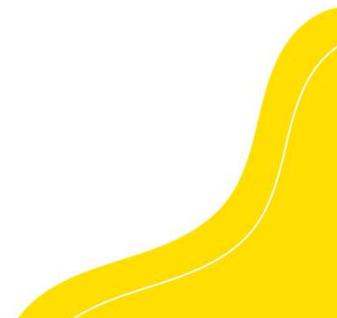
Où trouver la documentation ?

Quelle documentation ?

- Lignes directrices en FR
- Annexes LD
- Modification

Où ?

ICI : www.enabel.be → Allez dans « Travailler avec nous » → Subsides → Sélectionner « Maroc »



Calendrier indicatif

	Date	Heure*
Session d'information en ligne	01 Aout 2025	10 :00 AM
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	08 Aout 2025	23:59
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	11 Aout	23:59
Date limite de soumission des notes conceptuelles	15 Septembre 2025	23:59
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	18 Septembre 2025	23:59
Invitations à soumettre les propositions	25 septembre 2025	23:59
Date limite de soumission des propositions	25 Octobre 2025	23:59
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))	30 Octobre	23:59
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	07 Novembre	23:59
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	15 Novembre	23:59
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	01 Décembre	23 :59

Vos questions

